



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 24 Mai 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Mai 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	22	02
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

19 Mai 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Mardi 24 Mai à 15h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 19 Mai 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE à partir de 18h26) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT (15h30) - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT (16h50) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJE - Mme Annie CHRISTOPHE.....(20)

REPRÉSENTÉS : M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA jusqu'à son arrivée à 18h26.....)(02)

ABSENTS : Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE(07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Claude BIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20220524_23

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2022 dressé par le secrétaire de séance, Monsieur Serge SACILE et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;

Le projet de Procès-Verbal n'ayant fait l'objet d'aucune observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 24 Mai 2022

DECIDE,

À L'UNANIMITÉ

Article 1

D'APPROUVER le Procès-Verbal tel que résumé et annexé à la présente.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 24 Mai 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Pour le Maire en fonction,
Le Maire faisant fonction,



J. Mocka-Renier
J. MOCKA-RENIER

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le mercredi 13 avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières légalement convoqués, conformément à l'article L.2121.10 du C.G.C.T, se sont réunis à huit heures (8H00), à la salle des Délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée et affichée par lui le 07 Avril 2022.

PRÉSENTS : 23 (soit 19 en début de séance + 4 en retard)

- M. Jean-Louis FRANCISQUE
- Mme Jocelyne MOCKA
- M. Jean-Philippe NOËL
- Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (8h10)
- M. Louis LAROCHELLE
- Mme Sabrina FÉLER
- M. Patrick LAVITAL
- Mme Marylène ROCHEMONT
- M. Fulbert MIROITE
- M. Jacques ANSELME
- Mme Gilberte EUGENIE
- Mme SAINTE-LUCE Ninette (8h40) *
- M. Alain SARREAU
- Mme Marie-Claude BIQUE (8h37)
- M. Albert LOSAT
- M. Serge SACILÉ
- M. Rémi DUFLO
- M. Charly DARMALINGON
- Mme Annie CHRISTOPHE (10h05)*
- Mme Sylviane BOURGEOIS
- M. Frantz RUPAIRE (départ à 10h12)*
- M. Jimmy FAUSTA
- Mme Josette OTTO

REPRÉSENTÉS : 08 (dont 3 partiellement)

- Mme Fabienne FARAJJE (*Ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO*)
- M. Charles-Henri DEVAUX (*Ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL*)
- Mme Valérie ARICIQUE (*Ayant donné procuration à Mme Jocelyne MOCKA*)
- Mme Marie-Pierre DAMAS (*Ayant donné procuration à M. Jean-Philippe NOËL*)
- M. Claude JERSIER (*Ayant donné procuration à Mme Josette OTTO*)
- Mme Ninette SAINTE-LUCE (*Ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE jusqu'à son arrivée à 8h40*)
- Mme Annie CHRISTOPHE (*Ayant donné procuration à Gilberte EUGENIE jusqu'à son arrivée à 10h05*)
- M. Frantz RUPAIRE (*ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA à partir de 10h12*)

ABSENTE : (01)

- Mme Laurence LAROCHELLE

M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de la Commune, déclare l'ouverture de la séance à 8h05.

Monsieur Serge SACILE est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales; il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et dénombre 19 présents, 07 représenté(e)s et 01 absente. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer selon l'article L.2121-17 du CGCT.



Compte tenu de l'urgence de la situation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation exceptionnelle d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, relatif au paiement de certaines factures laissées par le service assainissement, suite à leur liquidation.

Après l'approbation de l'assemblée, Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour qui s'établira comme suit :

1. **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Mars 2022,**
2. **Fixation des taux d'imposition locaux 2022,**
3. **Examen et vote du Budget Primitif de la Commune exercice 2022,**
4. **Vote de la subvention au C.C.A.S,**
5. **Présentation et adoption du Budget Prévisionnel du projet de chantier d'insertion intitulé « Réhabilitation de la Villa Pastorale »,**
6. **Présentation et approbation du plan de financement du projet de réhabilitation du marché de Bord de Mer,**
7. **Présentation et approbation du plan de financement du projet de réfection des voiries communales,**
8. **Présentation et approbation du plan de financement du projet de redynamisation du centre bourg (marqueur identitaire),**
9. **Présentation et validation du projet de parc éolien porté par EDF sur le territoire communal,**
10. **Présentation et validation du projet photovoltaïque agricole sur les sols pollués par la chlordécone porté par EDF,**
11. **Demande de subvention des associations,**
12. **Décision exceptionnelle pour subrogation de dépenses du budget eau en lieu et place du budget assainissement,**
13. **Questions Diverses.**

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire relève les questions orales qui seront traitées à la fin de la séance :

1. **Monsieur SARREAU** questionne sur le dépôt d'ordures ménagères se trouvant devant les bornes d'apport volontaires à Louisville: « *Ne faudrait-il pas mettre un bac ou un système de vidéosurveillance ?* ».

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 MARS 2022

Monsieur FAUSTA salue la rédaction de ce PV qui, selon lui, est plus étoffé que les précédents. Il fait remarquer qu'à l'appel des conseillers, il n'y avait pas 22 présents mais 18.

Le projet de Procès-Verbal du 08 Mars 2022, après enregistrement des observations faites par Monsieur FAUSTA, est adopté à LA MAJORITE moins 01 ABSTENTION (M. Frantz RUPAIRE)

II. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le point est présenté par M. DARMALINGON

La présentation du rapport met en évidence le maintien du taux d'imposition pour Trois-Rivières. Pour répondre à l'ensemble des dépenses obligatoires et mettre en œuvre les politiques publiques, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre, proposé pour le BP 2022 est de 3 429 193 €.

Il est obtenu sans modification des taux d'imposition votés en 2021 à savoir :

- Foncier bâti :..... 46,31%



- Foncier non bâti :..... 84,51%

Monsieur FAUSTA remercie Monsieur DARMALINGON pour cette présentation et insiste sur le fait que cette compensation résulte de la disparition de la Taxe d'Habitation.

« *Quand vous dites, Monsieur le Maire, que l'impôt n'augmente pas, effectivement les taux n'augmentent pas.*

Cependant, les impôts de certains Trois-Riverains augmenteront avec l'élargissement de la base d'imposition.

Il faudrait en informer les personnes concernées afin qu'elles n'aient pas de désagréable surprise en recevant leur avis d'imposition »

Monsieur le MAIRE explique que l'élargissement de la base signifie que certains foyers qui auraient dû s'acquitter de cet impôt depuis quelques années, et qui sont certainement passé dans les mailles du filet, après contrôle des services fiscaux sur le terrain, seront régularisés.

Il en sera de même pour certains administrés qui ont procédé à des travaux complémentaires ou à des aménagements.

L'autre partie de l'augmentation peut provenir aussi de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes, de la taxe régionale ou la taxe départementale. C'est l'association de ces taxes qui détermine le montant à payer. Quand bien même la Commune de Trois-Rivières n'augmenterait pas ses taux, certains contribuables pourraient faire l'objet d'une augmentation de leurs impôts.

Effectivement, il y a des Trois-Riviériens qui étaient exonérés d'impôts et qui feront l'objet d'une régularisation.

Le point est adopté à L'UNANIMITE

III. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2022

Le point est présenté par Monsieur Charly DARMALINGON

Monsieur RUPAIRE estime qu'à la page 10, en section de fonctionnement, la somme de 50 000 € inscrite au chapitre 60636 qui, selon les explications de Monsieur DARMALINGON, servirait à équiper les agents recrutés en chantiers d'insertion, est surévaluée. Il dit que même si le personnel Communal est aussi concerné par ces équipements, le montant reste élevé.

Le chapitre 6067 l'interpelle également. Il argumente qu'en 2021, 30 000 € avaient été attribués pour les fournitures scolaires et qu'en 2022, le montant est ponctionné de moitié et demande « *Sur quels critères sont basées ces attributions ? Est-ce en raison de la fermeture de l'école maternelle du Bourg ?* »

M. RUPAIRE poursuit en disant qu'au chapitre Locations mobilières, 70 000 € sont affectés pour la location de véhicules alors qu'il est prévu 120 000 € pour l'achat de véhicules: « *J'aimerais avoir des éclaircissements* », souhaite-t-il.

S'agissant du CCAS, à la page 12, chapitre 657362, il y a 259 000 € cette année, contre 270 000 € en 2021 « *Pourquoi cette différence de 11 000 € ?* »

Monsieur le Maire explique que les EPI (équipements professionnels individuels) concernent tout d'abord le personnel communal auquel il faut rajouter les personnes en chantier d'insertion.

Pour rappel en 2017, les vêtements pour le chantier d'insertion avaient coûté environ 12 000€.

Pour 2022, il y aura deux ACI, soit une prévision de 26 000 € en tenant compte de l'augmentation des prix.

Les 24 000 € restant concernent l'ensemble du personnel communal, notamment les agents de la cantine, les ATSEM, les agents d'animation, qui font remonter leurs besoins. M. Le Maire souligne que depuis 2020, il n'y a pas eu de mise à disposition d'équipements auprès du personnel et explique que le montant de 50 000 € est une ligne budgétaire: c'est juste une prévision, et que les excédents pourront être réaffectés.



Madame SAINT-VAL intervient concernant les écoles, disant qu'en 2021, il n'y a pas eu de commandes mis à part les fournitures de bureau.

La collectivité a instauré une nouvelle démarche auprès des directeurs consistant à regrouper les commandes. Malheureusement les délais n'ayant pas été respectés, les commandes ont été reportées, les fournisseurs n'auraient pas pu livrer avant la rentrée scolaire.

Pour cette année, les demandes de matériels pédagogiques sont en train de parvenir à la Collectivité pour être livrées en Septembre.

Monsieur NOSLEN, directeur financier, donne des explications sur la ligne « Locations mobilières ».

Il s'agit de toutes les locations qui pourraient être faites pour l'exercice 2022. Effectivement, on peut constater une augmentation par rapport à 2021 due à la location longue durée de matériel pour le chantier d'insertion. Il a été lancé une lettre de consultation pour laquelle la collectivité a déjà reçu la réponse de deux prestataires. En fonction de leurs estimations, le montant prévu est probablement celui qui sera réalisé pour le chantier.

Cela concerne des véhicules qui serviront au transport des agents affectés aux différents chantiers, y compris le matériel de travail qui sera mis à leur disposition.

Le Maire complète, en précisant que ce chantier d'insertion concerne l'embellissement de la Commune.

Les jeunes seront accueillis à un point, et transportés par des fourgons de sept ou neuf places, sur les sites où ils devront intervenir.

La Collectivité aurait pu acheter un véhicule, mais en ayant recours à la location, les frais d'entretien ne sont pas à la charge de la commune.

Monsieur NOSLEN intervient pour expliquer que dans le cadre d'un chantier d'insertion, les acquisitions ne sont pas remboursées, et qu'il est donc préférable de faire de la location. Ainsi, la collectivité pourra prétendre à une subvention du FSE.

Monsieur Le Maire poursuit en précisant que ce n'est pas une dépense nette pour la collectivité, les décaissements seront remboursés par les subventions.

Monsieur NOSLEN répond à la question de Monsieur RUPAIRE concernant les 120 000 €:

Cette somme est destinée à l'acquisition d'un camion pour le service technique et le service de l'environnement.

Suite à la vente aux enchères au mois de Février, du camion du service technique devenu «Hors Service», il est nécessaire de le remplacer et d'acheter simultanément un nouveau véhicule pour l'environnement.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Collectivité étant dépourvue de nacelle, de tracteur, d'épareuse, de compacteur, elle est obligée d'avoir recours régulièrement à la location de ces différentes machines.

«Nous avons, dit-il, tenté de travailler avec deux collectivités voisines notamment Gourbeyre, en leur proposant de mutualiser nos moyens par le biais d'une convention, en achetant en commun ces différents appareils, malheureusement nos discussions n'ont pas encore abouti.

La Commune de Trois-Rivières va essayer de trouver une Collectivité pour acheter ensemble ce matériel et répartir les dépenses, ainsi nous aurons une nacelle, un tracteur, etc.

Nous avons essayé de travailler avec Vieux-Fort, mais en termes de population, de personnel et de moyens financiers, le déséquilibre était trop grand.

Nous avons positionné Gourbeyre en premier, et si nous trouvons un accord nous associerons Vieux-Fort . Il faut juste attendre que les choses se concrétisent.»

Monsieur le Maire expose une situation que lui rappelle Monsieur NOËL concernant les bouchages des trous.



La commune ne disposant pas de compacteur, les agents sont contraints, lors des différentes interventions de compacter le goudron avec des pelles.

« Nous avons demandé au service technique de faire établir des devis comparatifs afin d'acquiescer notre compacteur pour mieux finaliser les travaux de bouchage.»

Madame FELER intervient sur le CCAS.

« Le Centre Communal d'Action Social anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il aide et soutient les plus défavorisés, et peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il propose un ensemble de services pour faire face aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Pour l'année 2022 des opérations sont à prévoir, telles que les demandes d'aides financières, les cérémonies pour les centenaires, la semaine bleue, le Noël des enfants, etc.

Les autres actions sont relatives aux appels à projets et aux différentes conventions pour lesquelles des subventions sont attendues.

Nous avons appris ce matin que la subvention concernant l'appel à projet pour le portage de repas venait de nous être attribuée pour un montant de 40 000 € environ.

Donc, la subvention de 259 000 € que nous allons attribuer au CCAS correspond à 90 % de la charge du personnel, le reste étant principalement des subventions émanant du Département et des autres organismes de l'Etat.»

Monsieur le Maire complète en précisant que la collectivité optimise d'avantage les appels à projets.

« Nous avons également un retour positif dans le cadre de l'inclusion social d'un montant de 25 000 €. Soit un total de 65 000 € provenant du Conseil Départemental.»

Monsieur ANSELME voudrait savoir si le portage de repas est une opération ponctuelle ou à long terme, et le nombre de bénéficiaires.

Monsieur le Maire répond que c'est une action qui sera menée sur plusieurs mois, et par la suite, un bilan sera fait pour savoir si elle sera reconduite. Il précise qu'une convention fixant les conditions d'attribution sera signée prochainement.

Monsieur DARMALINGON poursuit la présentation du Budget.

« N'ayant pas le compte administratif ni le compte de gestion, nous n'avons pas pu intégrer les résultats pour lancer des projets. Néanmoins, certains investissements ont été programmés suite à une subvention FRDE (Fond Régional pour le Développement et l'Emploi) de l'Etat d'un montant de 242 800 €.

Le Budget est axé principalement sur 4 thématiques :

- La jeunesse par la mise en œuvre des chantiers d'insertion: environ 35 jeunes,
- Le sport par l'acquisition de filets, et l'achat du terrain de football de Carbet,
- Les quartiers par la poursuite de leur développement,
- Le social par le maintien de la subvention au CCAS.

D'autres projets sur lesquels nous reviendrons lors du Budget Supplémentaire sont en cours de réalisation.

Nous continuerons à peaufiner les plans de financement de ces projets, notamment la réfection des routes, le marqueur identitaire, la rénovation du marché de Bord de Mer ainsi que la réhabilitation de l'église.

Le budget présenté aujourd'hui, bien que modeste, a le mérite de répondre à toutes les attentes ainsi que les financements associés.»

Monsieur FAUSTA fait remarquer que la présentation du Budget est un moment important: « C'est la traduction chiffrée de votre volonté politique au sein de votre majorité, dit-il. Cependant, il est difficile de débattre du Budget 2022 sans les résultats de 2021. Il est très compliqué de ne pas avoir les résultats d'affectation et de ne pas connaître les restes à réaliser.



D'ailleurs, vous n'avez pas pu inscrire en investissement un certain nombre de programmes prévus, puisque les éléments sont absents.

Il faut noter toutefois une volonté de repartir sur un programme d'investissement puisque vous nous proposez, à l'ordre du jour de ce conseil, un certain nombre de plans de financement à adopter.

Cependant, il y a un élément qui m'interpelle, c'est l'absence de l'école Maternelle Litha LAUMORD dans la programmation 2022. C'est d'autant plus inquiétant, que depuis la fermeture de cet établissement en 2021, nous constatons une importante dégradation, alors que la garantie décennale arrive à échéance.

Une fois que nous aurons les éléments du compte administratif 2021, nous pourrions débattre des résultats et du programme d'investissement.»

Monsieur le Maire répond que le budget présenté est basé sur les recettes réelles de l'année 2022 et ne tient pas compte des résultats de 2021. Que les résultats prévus pour 2021 seront positifs et iront au-delà de ceux de 2020.

Par conséquent, ce résultat positif viendra compléter les moyens d'action. Il poursuit:

« Concernant l'école Litha LAUMORD, il y a une procédure en cours, et nous ne pouvons pas engager des travaux tant que nous n'avons pas les conclusions. Nous restons vigilants sur l'avancée du dossier.

Prochainement nous aurons une décision modificative dans laquelle nous présenterons le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021, et les résultats qui seront validés pourront être réaffectés dans le programme d'investissement, permettant ainsi de consolider les plans de financement qui vous seront proposés.»

Mis aux voix, chapitre par chapitre, **le point est adopté à l'UNANIMITE moins 5 ASBTENTIONS** (Mme Sylviane BOURGEOIS, M. Frantz RUPAIRE, M. Jimmy FAUSTA, Mme Josette OTTO, M. Claude JERSIER)

IV. VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S

Le point est présenté par Madame Sabrina FELER

Le Maire explique les modalités d'attribution pour les différentes aides.

L'aide est accordée pour une période d'un an et concerne l'animation individuelle à domicile, afin de lutter contre l'isolement social et créer du lien.

Pour le portage des repas, elle concerne les personnes isolées âgées de 60 ans et plus, sous condition de ressources.

Monsieur ANSELME demande des explications concernant le recensement des bénéficiaires.

Monsieur le Maire affirme que c'est la commune qui fera le recensement et les services départementaux effectueront des contrôles

Le point est adopté à l'UNANIMITE

V. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET DE CHANTIER D'INSERTION INTITULE « REHABILITATION DE LA VILLA PASTORALE »

Le point est présenté par MIROITE

Monsieur le Maire demande au préalable de rectifier la page 4 de la note de synthèse, s'agissant du montant de la participation de la Commune. Il faut lire 210 000 €, c'est-à-dire 70 000 € par an sur 3 ans.



La commune de Trois-Rivières, compte tenu de la conjoncture actuelle où le marché du travail exige performance et compétence, a décidé d'agir pour l'insertion durable des personnes en difficulté en les formant pour les rendre plus compétitives au travers d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifique d'accueil et d'accompagnement.

L'objectif de l'ACI est de permettre la mise en situation de travail, sous statut « Salariés », des personnes éloignées de l'emploi en vue de leur (ré) insertion sociale et professionnelle.

L'atteinte de cet objectif s'articule autour de 4 axes définis par le législateur :

- AXE 1 : l'accueil et l'intégration en milieu de travail
- AXE 2 : l'accompagnement social et professionnel
- AXE 3 : la formation des salariés en insertion
- AXE 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial

L'action servant de support à cet ACI consiste à la réhabilitation de la Villa Pastorale, bâtiment à haute valeur historique de notre commune, qui faute de travaux récents n'est pas exploité à hauteur de son potentiel.

Les candidats retenus seront employés en tant que salariés polyvalents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) pour :

- 15 contrats pour la réhabilitation du bâti.
- Un effectif de 05 à 08 salariés en insertion sera affecté à l'entretien des abords et du jardin de cet édifice.

Suite à une mise en concurrence sous forme de MAPA, la mise en œuvre de ce chantier a été confiée pour le :

Lot 1 et 3 à FORE ALTERNANCE

Lot 2, 3 et 4 à FIDLFI

Le coût global de l'opération présentée par la Collectivité s'élève à **3 220 368,36 €** sur 36 mois, soit **1 073 456,12 €** par an

Le budget prévisionnel de cette opération prévoit :

- la participation de l'État à hauteur de **976 368,36 €**,
- de la Collectivité de Trois-Rivières à **210 000 €**,
- et du FSE à **2 034 000 €**.

Le cofinancement des salaires, les matériaux, la location de matériels et autres frais annexes seront pris en charge directement par la Collectivité de Trois-Rivières.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour notre collectivité et pour nos administrés, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider le plan de financement de l'opération ;
- Autoriser le Maire à signer les documents permettant la mise en œuvre de cet ACI.

Monsieur ANSELME voudrait des précisions concernant le MAPA: « *Pourquoi deux intervenants sont-ils sur le même lot ? C'est-à-dire le 3.* »

Monsieur MIROITE explique que le lot n°1 concerne la construction du bâtiment, et le lot 3 c'est l'accompagnement social des 15 personnes qui interviendront sur la construction du bâtiment mais aussi de ceux qui seront sur les abords. Qu'on ne peut embaucher des agents sans avoir d'accompagnement social.

Monsieur RUPAIRE se dit embarrassé pour donner son avis sur ce chantier: « Il est question de réhabilitation de la villa pastorale, s'agit-il d'une rénovation en gardant l'état des lieux ? Quels sont les corps de métier qui seront concernés ? Il n'y a pas suffisamment d'éléments pour se prononcer.

Va-t-on agrandir, casser, quelles types de rénovations seront réalisées ? »



Le Maire explique que c'est une réhabilitation qui permettra de rafraîchir la salle du rez-de-chaussée et celle du haut. Ainsi, la collectivité disposera de deux salles identiques. Le Conseil Municipal s'accordera ultérieurement sur leur utilisation.

Monsieur RUPAIRE demande si le parking restera en l'état ou si des travaux d'amélioration sont prévus.

Monsieur MIROITE répond que ce chantier a un impact social et environnemental, et qu'il rentre dans le cadre de la loi énergétique. Cela signifie que le parking restera en l'état.

Monsieur FAUSTA déclare que les chantiers d'insertion brassent énormément d'argent sans véritablement déboucher sur des emplois pérennes, et qu'à travers cette présentation, on n'arrive pas à comprendre ce qui sera mis en place.

« Quelles seront les politiques d'insertion qui seront mises en place ?

Comment ont été choisis les deux opérateurs ?

Les éléments fournis ne sont pas suffisants pour nous permettre de valider ce point.»

Monsieur MIROITE s'étonne de la remarque faite par Monsieur FAUSTA.

Il explique que dans le cadre du MAPA, des structures ont répondu et la commission des marchés a statué en fonction des dossiers de candidatures.

Le public concerné par ce dispositif, est très éloigné de l'emploi. A ce titre, Pôle Emploi accompagnera la collectivité afin de mettre ces jeunes en immersion professionnelle.

Madame SIARRAS, Directrice des Ressources Humaines, prend la parole pour expliquer que ce sont 15 personnes qui seront recrutées. Ce ne sont pas uniquement des jeunes.

Les structures en charge de l'encadrement du chantier, mettront en place un accompagnement à la fois professionnel et social. Ce sont des demandeurs d'emploi ayant au minimum 12 mois d'inscription voire plus de 24 mois.

Le but du chantier est de permettre au candidat de trouver un emploi à la sortie ou d'avoir une qualification. Elle rappelle que lors du précédent chantier d'insertion, 60% des bénéficiaires ont trouvé un emploi, dont 25% en CDI.

Monsieur EXANTUS, Directeur Général des Services, complète les propos de Monsieur MIROITE en précisant que, compte tenu de la nature du bâtiment et du caractère historique, la collectivité a sollicité un BET spécialisé dans la rénovation des bâtiments à caractère patrimonial, et qu'à l'issue de ce travail, elle pourra présenter les résultats devant le Conseil Municipal et évoquer ce qui pourra être fait.

Le point est adopté à l'UNANIMITE moins 5 ASBTENTIONS (Mme Sylviane BOURGEOIS, M. Frantz RUPAIRE, M. Jimmy FAUSTA, Mme Josette OTTO, M. Claude JERSIER)

VI. PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION DU MARCHÉ DE BORD DE MER

Le point est présenté par Monsieur Patrick LAVITAL

Le port départemental de Bord de Mer accueille près de 300 000 passagers chaque année, situé dans son prolongement l'ancien marché a connu une forte fréquentation du fait de la présence à proximité du port de pêche. Cependant, l'édifice est tombé en désuétude et a été fortement endommagé par le cyclone Maria au point d'avoir fait l'objet d'un arrêté de fermeture et de péril.

De plus, de l'avis même de la population, ce type de marché dit « à l'ancienne » ne répond plus à la réalité des besoins actuels de ce secteur. En effet, les activités sont clairement tournées vers le tourisme afin de bénéficier des retombées de ce lieu de passage important.

Par ailleurs, la zone de Bord de Mer connaît de gros problèmes de circulation en période de fêtes, en raison du grand nombre de passagers empruntant la desserte vers les Saintes.



Le projet vise donc à remplir plusieurs objectifs :

- Fluidifier la circulation piétonne et routière,
- Favoriser le développement de l'activité économique locale,
- Offrir aux habitants et usagers de ce quartier un espace de rencontre convivial.

De ce fait, les travaux prévoient :

- La requalification de l'ancien marché avec la création d'un espace polyvalent couvert de 125 m² intégrant deux locaux fermés de 12 m² chacun,
- La création d'un parvis avec « emmarchements »,
- Un aménagement de la voirie afin de permettre un usage mixte sur les deux côtés.

Ces travaux verront également l'ajout de mobiliers permettant d'offrir un espace d'attente supplémentaire à des voyageurs, tout en permettant à des artisans de valoriser leur production.

Une commande a été passée auprès du bureau d'études CCET pour accompagner la collectivité via une AMO sur la réalisation de ce projet. En amont de la communication du rapport de faisabilité finale de l'opération, une esquisse d'intention accompagnée d'une estimation des travaux pour un montant prévisionnel de **601 763,28 €** ont été transmises de manière à pouvoir solliciter les demandes de subventions.

Même si ces montants pourront être affinés dans le rapport final afin de coller au mieux à la réalité du projet, la collectivité a pu déposer une demande de subventions au titre de l'Appel à projets DETR 2022 pour un montant de 400 000 euros.

Cependant, afin de compléter cette demande de subvention, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
BATIMENTS	404 920,00 €	Autofinancement :	116 763,28 €	20 %
VRD	114 400,00 €	dont emprunt :		
ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT	68 618,40 €	dont autres ressources :		
IMPREVUS	13 824,88 €	Aides publiques sollicitées		
		(*) :		
		- Etat (DETR)	400 000,00 €	66 %
		- Région Guadeloupe	85 000,00 €	14 %
		-		%
		-		%
Total (Coût global de l'opération H.T.)	601 763,28 €	Total des recettes	601 763,28 €	100 %

- Autoriser le Maire à solliciter toutes les sources de subventions pouvant permettre de compléter le plan de financement auprès des différents partenaires institutionnels, dont l'Etat via l'APP DETR 2022

Une fois l'étude de faisabilité finalisée et les subventions sollicitées obtenues, un budget final consolidé de l'opération sera de nouveau soumis au conseil municipal pour validation.

Monsieur RUPAIRE intervient pour savoir si le bureau d'étude ne pourrait pas faire une projection en 3D afin de visualiser le projet.

Monsieur EXANTUS présente un schéma de projection qui devra être affiné.

Le point est adopté à l'UNANIMITE



VII. PRESENTATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Le point est présenté par Monsieur Jean-Philippe NOËL

La route de Delgrès / Poterie qui dessert les quartiers éponymes sert également de route de délestage en cas d'indisponibilité de la route départementale de grand-anse. Du fait de sa forte fréquentation notamment en raison des travaux qui se sont succédé sur la RD, son état s'est grandement détérioré au point que dans certains tronçons, il est très difficile pour deux véhicules de se croiser.

Des travaux de réfection partielle consistant au bouchage des principales ornières ont été réalisés, mais désormais la collectivité entend procéder à une réfection totale de cette route afin de faciliter la circulation des riverains.

Une étude de faisabilité visant à estimer le coût de ces travaux a été fournie par un bureau d'étude, ce qui a permis à la commune de déposer une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet DETR 2022, qui se clôturait au 31 mars, pour un montant de 367 976 euros représentant 80% du montant total des travaux. Les 20% restant seront financés sur les fonds propres de la collectivité.

Tout dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 devant être accompagné d'une délibération du CM validant le plan de financement, il est demandé au CM de :

- Valider le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses par principaux postes (voir étude de faisabilité jointe)	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
TRAVAUX ET GROS ŒUVRES	459 970,00 €	Autofinancement :	91 944,00 €	20 %
		dont emprunt :		
		dont autres ressources :		
		Aides publiques sollicitées (*) :	367 976,00 €	80 %
		- Etat (DETR) :		
Total (Coût global de l'opération H.T.)	459 970 ,00 €	Total des recettes	459 970,00 €	100 %

- Autoriser le Maire à solliciter l'Etat via l'APP DETR 2022 pour le financement de cette opération et à signer tous les documents afférents.

Monsieur FAUSTA prend la parole pour rappeler que les travaux concernés avaient déjà fait l'objet d'une décision modificative en fin 2020 pour lesquels 300 000 € avaient été affectés. Cette portion de route faisait partie des priorités. Il demande ce qu'il en est.

Monsieur Le Maire précise que la réfection de la route de Delgrès est prête à être lancée. Dans le cadre du DETR, un dossier a été présenté, et cela diminuera la participation de la Commune.

Monsieur FAUSTA poursuit en soulignant que la route de l'Etang nécessite, elle aussi, d'importants travaux. « Nous aurions pu profiter de cet appel à projet pour d'autres voiries communales. »

Monsieur le Maire explique que pour répondre à un appel à projet, le dossier doit être complet, ce qui était le cas pour la route de Delgrès. Les autres secteurs feront l'objet d'une prochaine programmation.

Monsieur NOSLEN complète les propos de Monsieur le Maire.



Il explique que pour 2022, toutes les routes communales ont fait l'objet d'un appel à projet. La priorité a été donnée à la route de Delgrès/Poterie, mais la réfection de la Route de l'Étang, celle de Montchappé/Réduit, de Chemin Neuf font l'objet d'une demande de subvention. La collectivité est limitée à 500 000 € par an.

Il est programmé au Budget la somme de 691 000 €, cependant quand ce sera possible d'obtenir un financement, la Commune en fera la demande. Si toutefois il y avait une urgence, elle dispose de suffisamment de crédit budgétaire pour entreprendre des travaux.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

VIII. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG (MARQUEUR IDENTITAIRE)

Le point est présenté par Madame Jocelyne MOCKA

Monsieur RUPAIRE quitte la séance à 10 heures 12 et donne procuration à Monsieur FAUSTA

Soucieux de donner un nouveau souffle au centre bourg, M. Le Maire a missionné l'urbaniste Hubert ANNEROSE afin de proposer un projet de redynamisation englobant des études sur la circulation et la construction d'un marqueur identitaire.

Le prestataire a présenté une étude de faisabilité qui vise à conserver voir à conforter le dynamisme et l'attractivité du centre bourg et aura pour principaux objectifs de :

- Renforcer cette partie du territoire dans son positionnement d'agglomération principale.
- Améliorer le cadre de vie afin que les habitants puissent se déplacer, marcher, se promener, dans des espaces agréablement aménagés, ouverts à tous, et ceci de manière sécurisée.

Pour ce faire:

- L'espace formé par la rue de l'Hôtel de ville et la parcelle AM438 sera détaché et destiné à l'aménagement d'une place publique au cœur du bourg. Elle constituera à la fois un lieu de vie, d'animation, de rencontre, de détente, de promenade...et aussi un marqueur identitaire pour rappeler le passé Amérindien et la mémoire de celui qui a tant étudié ce peuplement: Monsieur BASSETTE Karloman.

- Le programme des travaux portera sur les VRD (Voiries et Réseaux Divers) ainsi que le mobilier urbain. Les réseaux seront tous traités en souterrain, dimensionnés pour répondre aux besoins et gérer dans des démarches écologiques visant à économiser les ressources et par conséquent les dépenses liées à leur fonctionnement. Les voiries permettront la circulation sécurisée de tous les usagers. À cet effet les normes relatives aux déplacements des PMR seront rigoureusement appliqués.

Le mobilier urbain, essentiellement les lampadaires, les corbeilles et la signalétique seront en harmonie et participeront à l'appropriation des espaces par les usagers.

Compte tenu de l'importance du projet, il est prévu que les travaux se réalisent en deux tranches comme suit :

Tranches	Montants
Tranche 1 : Création d'un marqueur identitaire	1 636 920,00 € H.T.
Tranche 2 : Aménagement des voiries du centre bourg	407 142,12 € H.T.
TOTAL	2 044 062.12 € H.T.

Cette étude de faisabilité a permis de déposer une demande de subvention au titre de l'Appel à Projet DETR 2022, qui se clôturait au 31 mars, pour un montant de 400 000 euros. Toutefois, afin de compléter cette demande, il est demandé au Conseil Municipal de :



- Valider le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

Nature des dépenses par principaux postes (voir étude de faisabilité jointe)	Montant (HT)	Ressources	Montant	Pourcentage
TRAVAUX ET GROS ŒUVRES	1 836 092 €	Autofinancement :	394 062,12 €	20 %
ETUDES ET SUIVI	207 970.12 €	dont emprunt :		
		dont autres ressources :		
		Aides publiques sollicitées (*)	1 650 000 €	80 %
		- Etat (DETR) 400 000		24 %
		- Etat (DAC) 50 000		3 %
		- FEDER 1 000 000		60 %
		- Région 200 000		13 %
Total (Coût global de l'opération H.T.)	2 044 062.12 €	Total des recettes	2 044 062.12 €	100 %

- Autoriser le Maire à solliciter toutes les sources de subventions pouvant permettre de compléter le plan de financement auprès des différents partenaires institutionnels, dont l'Etat via l'APP DETR 2022

Une fois les subventions sollicitées obtenues, un budget final consolidé de l'opération sera de nouveau soumis au conseil municipal pour approbation. A cette occasion une présentation plus en détails de l'opération sera faite.

Monsieur FAUSTA voudrait avoir des précisions concernant le « marqueur identitaire ». S'agit-il du même projet initié par l'ancienne équipe municipale ?

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité est propriétaire de la parcelle située entre la Mairie et l'Eglise.

Ce projet de revitalisation revêt plusieurs phases, le passé amérindien de la commune qui sera mis en avant ainsi que la mémoire de feu Carloman BASSETTE.

Monsieur ANSELME se réjouit de la prise en compte de la circulation des PMR (Personnes à mobilité réduites). Il souligne que l'ancien projet n'a jamais abouti, faute d'accord avec le Conseil Départemental.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

IX. PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE PARC EOLIEN PORTE PAR E.D.F SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le point est présenté par Madame CHRISTOPHE

La Guadeloupe bénéficie d'un fort potentiel en matière de développement des énergies renouvelables qui permettrait de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles importées et favoriser la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

À cet effet, la société EDF Renouvelables étudie le potentiel de développement éolien et photovoltaïque au sol de plusieurs communes de la Guadeloupe dont Trois-Rivières. De ce fait, EDF Renouvelables souhaite travailler en partenariat avec la Commune dans le cadre de ce projet de territoire. C'est pourquoi, elle



sollicite, dans un premier temps, une délibération favorable de la commune sur le lancement d'études de faisabilité pour les zones projets qui seront retenues.

PRESENTATION DES ZONES IDENTIFIEES POUR UN PROJET EOLIEN

Deux zones d'étude ont été pressenties pour leur potentiel éolien sur le territoire de la commune.

La première est la zone « DULUBE » qui se situe à l'Ouest de la commune à cheval avec la commune de Gourbeyre au niveau du lieudit DULUBE (sous le parc photovoltaïque de la commune de Gourbeyre actuellement en fonctionnement). La zone projet sera affinée car des habitations semblent se situer au milieu de la zone du côté de la commune de Trois-Rivières. Ainsi une zone tampon de 500m sera alors appliquée. Les parcelles appartiennent majoritairement à des propriétaires privés. Le périmètre pré-identifié regroupe les parcelles suivantes :

AY0294 AY0288, AY0293, AY0070, AY0069, AY0147, AY0038, AY0039, AY0272, AY0083, AY0273, AY0318, AY0002, AY0281, AY0313, AY0030, AY0031, AY0280, AY0278, AY0279, AY0277, AY0298, AY0292, AY0032, AY0033, AY0028, AY0034, AY0036, AY0035, AY0037, AY0146, AY0145, AY0142, AY0143, AY0029, AY0027, AY0026, AY0312, AY0282, AY0025, AY0024, AY0013, AY0297, AY0296, AY0289, AY0301, AY0290, AY0291, AY0308, AY0299, AY0020, AY0021, AY0022, AY0309, AY0307, AY0305, AY0314, AY0310, AY0315, AY0304, AY0016, AY0286, AY0285, AY0283, AY0015, AY0300, AY0284, AY9283, AY0311, AY0045, AY0144, AY0042, AY0082, AY0295, AY0306, AY0096.

La deuxième zone « FOND GRAVOIS » est située à l'Est de la commune des Trois-Rivières. La zone projet est à cheval avec la commune de Capesterre-Belle-Eau. Elle concerne les parcelles suivantes :

AC0037, AC0036, AC0030, AC0190, AC0586, AC0574, AC0583, AC0572, AC0587, AC0585, AC0584, AC0588, AC0573, AC0038, AC0165, AC0163, AC0040, AC0039, AC0041, AC0575, AC0035, AC0192,, AC0578, AC0577, AC0576, AC0579, AC0580, AC0582 , AC0581, AC0088, AC0087, AC0084, AC0089, AC0085, AC0086, AC0149, AC0122, AC0618.

Les retombées potentielles du projet pour notre collectivité sont détaillées comme suit :

1- Les retombées fiscales qui proviendraient de :

- la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), intégralement perçue par les communes et communautés de communes ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Les recettes de la CVAE sont partagées entre les communes, le département et la région ;
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est actuellement répartie entre la commune et la communauté de communes d'une part, et le département d'autre part. Lorsque la commune d'implantation du parc ne fait partie d'aucun groupement de communes, elle perçoit directement 20 % de l'IFER, et le département 80 %. Près de 100 millions d'euros de recettes sont issus de l'IFER et sont directement reversés aux collectivités locales chaque année.

Ces recettes fiscales permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants.

La taxe d'aménagement est versée à la commune en une fois. Elle a pu être modélisée uniquement pour un projet photovoltaïque au sol ci-après.

Une estimation des retombées fiscales pour le projet éolien à cheval entre la commune de Gourbeyre et la commune de Trois-Rivières prévoit 31 594,47€ de recettes fiscales annuelles pour le projet éolien dans son ensemble (15MW). Les chiffres estimés pour la zone projet éolien identifiée tiennent compte d'un potentiel de 5 éoliennes avec 1 sur la commune de Gourbeyre et 4 sur la commune des Trois-Rivières. Il s'agit d'une simulation puisque l'implantation et le type d'éolienne ne pourront être connus qu'une fois les autorisations obtenues.



De même, l'autre estimation des retombées fiscales pour un projet éolien à l'Est de la commune à cheval avec la commune de Capesterre-Belle-Eau (potentiel de 2 éoliennes d'environ 3MW) serait de 40 704,37€ de retombées fiscales annuelles pour le projet éolien dans son ensemble (21MW). Les chiffres estimés pour la zone projet éolien identifiée tient compte d'un potentiel de 7 éoliennes avec 3 sur la commune de Trois-Rivières et 4 sur la commune de Capesterre-Belle-Eau. Il s'agit d'une simulation puisque là aussi, l'implantation et le type d'éolienne ne pourront être connus qu'une fois les autorisations obtenues.

La commune sera associée tout au long du développement du projet par le biais de plusieurs démarches (*comité de pilotage, suivi de l'avancement des études, définition des actions de concertation avec la population, réflexion autour de l'ouverture du capital pour la collectivité et actions de financement participatif pour la population*). Plusieurs organismes seront consultés/rencontrés dans le cadre du développement du projet (*DEAL, communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes, Région, Département, Agence Régionale de la biodiversité, EDF SEI, ADEME, ONF, PRZHT, Parc National, etc...*) afin de recueillir l'ensemble des avis, permettant d'intégrer leurs différentes préconisations dans l'élaboration d'un projet photovoltaïque et éolien. Les autres associations environnementales Guadeloupéennes seront également rencontrées afin de leur présenter le projet et d'échanger avec elles sur les différents enjeux relevant de leurs compétences spécifiques. Les discussions pourront également porter sur les différentes mesures de gestion environnementales envisagées.

Même si les perspectives présentées semblent intéressantes, la Collectivité veillera à ce que la population soit partie prenante des études et que les projets retenus ne provoquent pas de gêne ou de trouble. M. Le Maire se garde la possibilité de retirer l'autorisation si les mesures de consultation et de protection de la population ne sont pas suffisamment prises en compte ou s'il constate des manquements dans l'application des dispositions réglementaires en la matière.

Compte tenu des éléments présentés et de l'opportunité que pourrait présenter ce projet pour notre collectivité, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer favorablement en faveur d'EDF pour :

- Poursuivre les études pour l'implantation d'un parc éolien sur les parcelles identifiées ;
- Emprunter les chemins ruraux et voies publiques communales dans le cadre des études de prospection et de faisabilité du projet ;

Et d'autoriser M. Le Maire à signer les documents nécessaires permettant l'avancement du projet

Le point est adopté à l'UNANIMITE

X. PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AGRICOLE SUR LES SOLS POLLUES PAR LA CHLORDECONE PORTE PAR E.D.F

Le point est présenté par Madame Gilberte EUGENIE

L'entreprise EDF a souhaité associer la Collectivité aux réflexions autour d'un projet de valorisation photovoltaïque des sols agricoles chlอร์ดéconés.

En l'état, les projets en terrains agricoles ne rentrent pas dans les conditions d'éligibilité des appels d'offre CRE et impliquent donc une mise en compatibilité du document d'urbanisme. Le déclassement des zones agricoles soulève des enjeux d'acceptabilité importants de par l'enjeu d'autonomie alimentaire en Guadeloupe. C'est pourquoi il semble opportun de lancer une démarche plus globale en co-construction avec l'ensemble des acteurs de la filière plutôt que de partir d'une opportunité foncière.

Aucune zone pour un projet photovoltaïque au sol compatible avec le cahier des charges des appels d'offre CRE (zone AU, U, zones dégradées) d'au moins 5 ha n'a été identifiée sur la commune. En revanche la commune de Trois-Rivières pourrait être un terrain d'étude pour envisager un véritable projet agricole avec un double bénéfice de production d'énergie verte et de cultures à plus forte valeur ajoutée sur les terrains pollués à la chlордécone.

Le terrain d'étude pour ce travail, qui vise à trouver des zones favorables à l'accueil d'un véritable projet agricole énergétique défini collectivement, pourrait être le canton des Trois-Rivières. De plus, les



communes du canton sont concernées par la problématique de la pollution à la chlordécone. Un terrain pollué fait partie des conditions d'éligibilité du contexte appels d'offres CRE, offrant la possibilité d'avoir des projets > à 10MW.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser une délibération de principe pour permettre à la Commune de Trois-Rivières de travailler en collaboration avec d'autres institutions telles que l'INRAE, EDF Renouvelables, la DAAF et d'autres parties prenantes au sein de réunions et groupes de travail pour avancer sur ces sujets.

Mme EUGENIE explique que ce projet établi par EDF Renouvelable est à l'initiative de Madame Nicole ERDAN. La Commune de Trois-Rivières n'est pas demandeuse mais a été sollicitée sur ces deux projets.
 « Nous allons délibérer sur une étude de faisabilité et non une décision. Les études sont réalisées par EDF Renouvelable, en co-construction avec la Commune de Trois-Rivières. Par la suite, nous pourrions prendre une délibération pour donner notre accord sur une éventuelle implantation d'un parc éolien et de panneaux photovoltaïques sur notre territoire.»

Monsieur le Maire complète en précisant que c'est une autorisation qui est donnée aux personnes réalisant cette étude de pouvoir circuler sur le territoire.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

XI. DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Le point est présenté par Monsieur Le Maire

JTR : Par courrier en date du 25 Mars 2022 et conformément à la convention d'objectifs et de moyens entre l'association JTR et la Commune, l'association a fait une demande de subvention à hauteur de 25 000€.

Malgré la situation sanitaire, l'association a su maintenir ses activités au bénéfice des jeunes de la commune et a pu produire quelques résultats probants notamment en handball avec la qualification de ses deux équipes Seniors masculins et féminins pour les Play-off qui débutent début mai et la participation de 5 jeunes de la commune aux compétitions Inter ligues sous les couleurs de la sélection de la Guadeloupe.

Le versement de cette subvention à cette association sportive lui permettra de faire face à ses charges de fonctionnement nécessaires et de préparer la saison en permettant à un maximum de jeunes de revenir à l'activité sportive.

Aussi, la Commune propose de leur attribuer une subvention globale de **25 000 €** qui sera versée en deux tranches.

Collège Les Roches Gravées : Par correspondance mail en date du 17 mars 2022, le collège a informé la collectivité de l'organisation d'un séjour linguistique dans la région de l'Andalousie en Espagne. Ce voyage est programmé du 28 avril au 7 mai 2022 et comptera 39 participants, soit 35 élèves et 4 accompagnateurs, pour un budget prévisionnel de 57 312,70 Euros.

Afin de leur permettre de boucler leur plan de financement, le collège sollicite une participation de la commune pour un montant de 3 000 euros.

Conscient des efforts fournis par les élèves et soucieux de permettre aux jeunes de la Commune de s'ouvrir à d'autres cultures d'une part, de renforcer leur enseignement au sein de ce parcours « Classes Internationales » d'autre part, le Maire propose d'allouer au collège la somme de 3 000 euros.

Le point est adopté à l'UNANIMITE



XII. DECISION EXCEPTIONNELLE POUR SUBROGATION DE DEPENSES DU BUDGET EAU EN LIEU ET PLACE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le point est présenté par M. Le Maire

Dans le cadre de la liquidation de la Régie des Eaux de Trois-Rivières, les dernières factures dont une concernant l'assainissement à Grand 'Anse sont en attente. Il s'agit de permettre M. Tony NOSLEN, le liquidateur, de la régler.

M. NOSLEN précise qu'une subvention FEDER est en attente et ne peut être versée à la collectivité que si celle-ci est « à jour du paiement de ses factures ». Le paiement de ladite facture en attente permettra de percevoir la subvention FEDER sur le compte « Eau ».

Mme OTTO s'inquiète de savoir s'il y aura un impact sur les abonnés, ce à quoi M. NOSLEN répond que non.

M. FAUSTA évoque le cas de factures en retard reçues.

M. NOSLEN répond que la Trésorerie se chargera de la mise à jour des dettes.

M. ANSELME questionne sur les immobilisations, l'ancienne Régie des Eaux étant hébergée par la commune. Il demande ce qu'il en est de la situation maintenant que le transfert à la SMEAG a été opéré.
 « La commune sera-t-elle dépossédée de ses locaux ou il y a-t-il un loyer qui lui sera versé? »

M. NOSLEN répond que le bail n'a pas été transféré et qu'il faudra alors une cession au SMEAG.

Le point est adopté à l'UNANIMITE

XIII. QUESTIONS DIVERSES

M. SARREAU : Concernant la décharge de Louisville, M. Le Maire répond que certes, des sanctions peuvent être prises. Mais par deux fois, des barrières de sécurité qui limitaient les dégâts ont été volées. La solution « pose de caméras » a déjà été évoquée mais il y a une législation qui encadre une telle opération et le site de Louisville n'est pas éligible au financement par l'Etat.

Mme OTTO, elle, dit qu'il faudrait comprendre comment cela fonctionne. Peut-être mettre des bacs.

M. Le Maire propose à Mme EUGENIE, élue en charge de l'Environnement et élue communautaire de mettre en place une séance de travail pour recenser les sites qui posent problème, évoquer des solutions et prendre ensuite l'attache de la CAGSC.

Des solutions pourraient ainsi être prises au prochain Conseil municipal. Un groupe de travail est constitué parmi les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 H 20.

OBSERVATIONS – CORRECTIONS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

Réception par le préfet : 03-06-2022

Publication le : 07-06-2022

TROIS-RIVIÈRES

ONT SIGNE

Le Président de l'Assemblée,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

Serge SACILE

Les autres membres

971-219711322-20220603-1-DE

Réception par le préfet : 03-06-2022

Publication le : 07-06-2022